

DEPARTEMENT  
AVEYRON

de la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du vendredi 04 novembre 2022**

<b>Date de la convocation</b> 28/10/2022 <b>Date d'affichage</b> 28/10/2022 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 11 <b>Votants :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY  <b>Représenté(e)s :</b> Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS, Guillaume POUJOL par Sébastien CAYSSIALS, Françoise VIAROUGE par Véronique FILHOL  <b>Excusé(e)s :</b> Thibault CAMMAN  <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: ACCEPTATION DE DONS ET LEGS – Madame et Monsieur Rigobert - DE\_20221104\_003**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le don de Madame et Monsieur Rigobert Christian domicilié 90 chemin des crêtes La Borde 12220 Roussennac, à savoir 5500 €.

Le Conseil Municipal, Vu les articles L 2242-1, L 2542-26, L 2541-12 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal de Roussennac

- ACCEPTE le don de Madame et Monsieur Rigobert de 5500€;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y relatifs et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 05 novembre 2022  
et publication ou notification  
le 05 novembre 2022

Roussennac, le 05 novembre 2022.  
Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS

